

viens vous signaler que M. Emile Lenglet est venu m'insulter à ma place. [Violentes rumeurs; interruption prolongée.]

M. Emile Lenglet s'élança à la tribune, où il est apostrophé par M. le président.

M. EMILE LENGLET. Je viens à mon insu, d'être rappelé à l'ordre par M. le président, je dois m'expliquer.

Il est vrai que je me suis laissé emporter jusqu'à oublier les convenances. Mais je dois vous dire les motifs qu'y m'y avaient poussé, [Rumeurs. Interruption.]

On avait dit que les paroles prononcées par M. Dupont contre M. Duvergier de Hauranne, étaient inconvenantes. Je me suis approché de M. Dupont et lui ai dit, avec la plus grande politesse: il n'y jamais d'inconvenance à dire la vérité. C'est alors que M. Denjoy m'a dit du ton le plus grossier: Cela ne vous regarde pas. J'ai alors qualifié ces paroles comme elles le méritaient. [Interruption prolongée.]

De toutes parts: Assez! assez! L'ordre du jour.

M. DENJOY paraît à la tribune; les cris: aux voix! redoublent et l'empêchent de se faire entendre.

De toutes parts: L'ordre du jour!

M. RAYNAL vient déclarer que M. Louis Blanc n'a pas été à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai, car il ne l'a pas quitté ce jour-là.

M. MARRAST. J'avais cru que M. Louis Blanc avait été à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai, parce que j'avais entendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les cris de vive Louis Blanc! vive Barbès! vive Blanqui! J'avais aussi vu un individu qui m'avait affirmé qu'il avait aidé à l'évasion de Louis Blanc en le faisant sortir de l'Hôtel-de-Ville, par une porte de derrière: Je dois à la vérité de déclarer que j'ai fait toutes les recherches pour retrouver cet individu, et elles ont été sans résultat: de plus, je me suis assuré que Louis Blanc n'était pas sorti par la porte qu'on m'avait indiquée; il m'est resté la conviction que Louis Blanc n'avait pas été à l'Hôtel-de-Ville ce jour-là [Aux voix! aux voix!]

M. LE PRÉSIDENT. On a proposé un amendement dont le but est de déclarer qu'il n'y a pas eu lieu de permettre l'autorisation. Cet amendement est-il appuyé?

De toutes parts: Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas à la mettre aux voix. Nous revenons à la proposition de la commission. [Aux voix! aux voix!]

La proposition est mise aux voix. Une première épreuve est douteuse.

Quelques voix: Le scrutin par division! [Vive agitation.]

Voix diverses: Non! non!

M. LOUIS BLANC. Je demande à dire deux mots....

De toutes parts: A la tribune!

M. LOUIS BLANC, à la tribune. Je veux seulement dire à ceux de nos amis qui demandent le scrutin de division, qu'ils vont directement contre mon intention. Comme représentant je me suis opposé à la mesure proposée, parce que je la regarde comme désastreuse; comme homme, je ne me suis pas défendu, et je ne voudrais pas que l'on put considérer ce que j'ai dit comme ma défense. [Aux voix! aux voix!]

M. PÉREZ paraît à la tribune en agitant le règlement et cherche à se faire entendre. Le tumulte couvre sa voix.

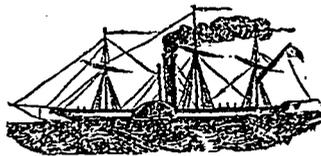
M. LE PRÉSIDENT, après avoir longtemps agité la sonnette. Ecoutez-moi! [Le bruit continue.] Mais taisez-vous donc! [Le bruit ne se rétablit pas.] Il n'y a pas de force humaine capable de résister à cela. [Redoublement de cris.] Mais taisez-vous donc! [Tumulte inconcevable.] Dans le bureau quatre secrétaires contre deux se sont prononcés pour l'affirmative; est-ce suffisant? [Mais certainement: consultez le règlement!] L'on va voter par scrutin de division. [Non! non!—L'Assemblée a prononcé; il n'y a plus de scrutin possible!] Ceux qui voudront... [La voix du président se perd au milieu de la tempête.] Il y a eu trois scrutins qui ont déclaré que la majorité était pour la conclusion de la commission, trois qui croient le contraire. Vous avez dit d'abord qu'il y en avait deux seulement pour le rejet [brouhaha prolongé], et moi je suis dans le doute. [Ah!]

Après des clameurs dont nous ne pouvons saisir le sens et la portée, l'Assemblée, sans réclamation, se conforme à la décision du président.

Le rapport est rejeté.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 5 JUILLET, 1848.



NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu hier au matin, nos journaux d'Europe, l'European Times du 17 juin et nos journaux parisiens jusqu'au 15 de juin inclusivement.

[De l'European Times.]

France.—Un journal affirme que non seulement le prince de Joinville et le duc

d'Aumale avaient passé plusieurs jours à Paris, mais que le duc de Bordeaux y avait été aussi et qu'il y avait été reçu par le duc de Montmart. On aurait proposé au prince de Joinville de détruire le gouvernement, actuel; ce qu'il aurait refusé.

Les habitants de diverses communes de l'Auvergne ont résolu de ne point payer la taxe additionnelle de 45 centimes imposée par le gouvernement provisoire; les percepteurs ont été obligés de prendre la fuite.

—Le nombre des maisons de commerce de Paris qui ont arrêté paiement se monte à 6000.

—L'élection de M. Thiers a causé beaucoup d'agitation dans le parti ultra-républicain. Le soir du 5, une troupe nombreuse a entouré sa maison et se serait porté aux excès sans l'arrivée d'un détachement de la garde nationale qui dispersa la populace.

—La nuit du 9, a été plus tranquille que les précédentes. Les rassemblements formés à la porte St. Denis ne présentaient aucun symptôme alarmant.

—Le 10, le boulevard St. Denis a été de nouveau le lieu de rendez-vous d'une foule immense. A 6 heures, des corps nombreux de la ligue et de la garde nationale étaient stationnés à la douane. La force armée entourait la foule d'un cordon de bayonnettes que personne ne put franchir: un nombre immense de prisonniers fut fait et dirigé sur la préfecture de police.

—Le 12, une foule immense attirée par la nouvelle que le prince Louis Napoléon allait prendre son siège, entourait les dehors du palais législatif. A 3 heures, le rappel battait et la garde nationale se formait. Divers bruits circulaient, mais tous s'accordaient à dire que les bonapartistes avaient tenté une insurrection. Un rapport disait qu'on se battait dans le faubourg St. Antoine; un autre rapport, que la banlieue se préparait à marcher sur Paris pour forcer l'Assemblée nationale à accepter l'élection de Louis Napoléon. Cependant la foule sur la place de la Concorde ayant crié vive Louis Napoléon! vive l'empereur! le général commandant ordonna aux troupes et à la garde nationale de faire évacuer la place. La foule résista et quelques coups de pistolet furent tirés et blessèrent quelques officiers de cavalerie. Ces coups furent entendus dans l'Assemblée nationale, et vers 54 heures, M. Larmartine monta à la tribune pour annoncer qu'un événement malheureux venait d'avoir lieu sur la place de la Concorde: que le sang avait été versé, qu'un coup de fusil avait été tiré au cri de vive l'empereur Napoléon! La gravité des circonstances exigeaient des mesures énergiques. Il annonça alors un projet de loi pour bannir de la France Louis Napoléon; ce projet fut reçu par acclamation. Au départ du courrier, les répu-